



Tri à la source des Biodéchets : S'engager pour un retour au sol de qualité

76 €
hab/an
=
coût global aidé HT

20 à 97 kg
hab/an
de biodéchets collectés
séparément

64% de
valorisation
des déchets
ménagers et assimilés

LE MOT de la Présidente



Véronique Neil
Présidente du réseau Compostplus

La filière biodéchets est à un tournant crucial. L'échéance pour l'obligation de généralisation du tri à la source, fixée au 1er janvier 2024, arrive à grand pas. Les objectifs ambitieux fixés par la loi Anti-Gaspillage pour l'Economie Circulaire amènent les collectivités à accélérer leur transition et à s'engager en faveur d'un retour au sol de qualité, rendu possible grâce au tri à la source et à la collecte séparée des biodéchets.

La mise en place de cette collecte devient ainsi l'un des principaux leviers pour optimiser la gestion des déchets, grâce auquel le déchet organique apparaît enfin comme une ressource. Responsabilisation des citoyens, baisse de la quantité des OMR, production d'un compost de qualité, respect des enjeux de développement durable, projet de territoire, sont autant d'atouts reconnus pour la collecte séparée des biodéchets.

Dans cette transition apparaît aussi un nouveau rôle pour les collectivités compétentes qui deviennent des activateurs de l'économie circulaire et non plus de simples gestionnaires de déchets. Les partenariats locaux se multiplient et de nouvelles activités économiques porteuses d'emplois locaux non délocalisables émergent sur nos territoires.

Le réseau Compostplus travaille depuis plus de 15 ans au développement de la filière biodéchets auprès des pouvoirs publics, des élus locaux et des acteurs de l'environnement, et bénéficie aujourd'hui d'une reconnaissance nationale. Les collectivités membres ont la volonté forte de continuer ensemble à partager et échanger autour de la gestion de l'organique et en particulier du déploiement de la collecte séparée des biodéchets.

Notre rôle est de tirer la filière vers le haut en accompagnant les collectivités qui se lancent afin de mettre en place les bonnes pratiques et de garantir un retour au sol de qualité respectueux de ce bien commun et non renouvelable.

LES OBJECTIFS de Compostplus

- ▶ Apporter son expertise au niveau national et européen
- ▶ Promouvoir la filière et la production d'un compost de qualité
- ▶ Capitaliser et rendre accessible le retour d'expérience de ses membres
- ▶ Mutualiser les besoins des collectivités de la filière



ADHÉRER AU RÉSEAU permet aux collectivités d'accéder à

- Un réseau d'élus et de techniciens engagés dans la filière biodéchets
- Une veille réglementaire et technique nationale et européenne sur la filière
- Des conseils et un soutien technique pour vos projets
- Des groupements de commandes pour l'achat de matériels ou de services
- Des voyages d'étude thématiques autour de l'organique

L'HISTOIRE de Compostplus

Compostplus est un réseau national d'échanges qui rassemble élus et techniciens de collectivités engagées dans la collecte séparée des biodéchets pour un retour au sol de qualité.

- Le réseau réunit **les collectivités pionnières** de la collecte séparée des biodéchets depuis 2007
- L'association est **créée en 2011**, à l'initiative de **6 collectivités** désireuses de renforcer la reconnaissance de la filière **au niveau national**
- Aujourd'hui, il compte **53 collectivités membres*** (soit plus de **20 millions d'habitants**) à travers toute la France, dont **21 sont lauréates** de l'appel à projets **Territoires Zéro Déchet Zéro Gaspillage** et **4 au label « Territoire engagé Transition Ecologique »**.

Grâce aux retours d'expérience de ses membres et en collaboration avec ses partenaires, le réseau participe aujourd'hui au développement et à la promotion de la filière auprès des pouvoirs publics, des élus locaux et des acteurs de l'environnement.

*au 1er janvier 2022

LES RÉALISATIONS DU RÉSEAU COMPOSTPLUS

Le label ASQA « Amendement Sélectionné Qualité Attestée »



Réalisé avec le soutien de la Chambre d'agriculture de France et de l'ADEME, le label ASQA est la seule démarche qualité intégrée des plateformes de compostage reconnue par le monde agricole. Elle favorise l'amélioration des pratiques, renforce la traçabilité et la qualité des composts, et apporte plus de transparence pour la filière. Sa mise en œuvre est vérifiée par des organismes indépendants.

Campagne vidéo #CeSeraitAbsurde



Le Guide « La collecte séparée des biodéchets, une solution d'avenir »

Véritable référence, ce manuel recueille les retours d'expérience d'une vingtaine de collectivités engagées dans la filière biodéchet. Réalisé avec le soutien de l'ADEME, cet ouvrage est téléchargeable gratuitement sur notre site internet. Vous y trouverez tous les arguments en faveur du développement de la filière, ainsi que les facteurs de réussite et les pistes d'optimisation.

Autres réalisations :

- Les Journées Territoires & Biodéchets, lieu de partage des retours d'expérience ouvert à tous les acteurs de la filière
- Des publications régulières adressées à plus de 1000 abonnés
- Des visites et réunions techniques régulières en lien avec l'actualité de la filière

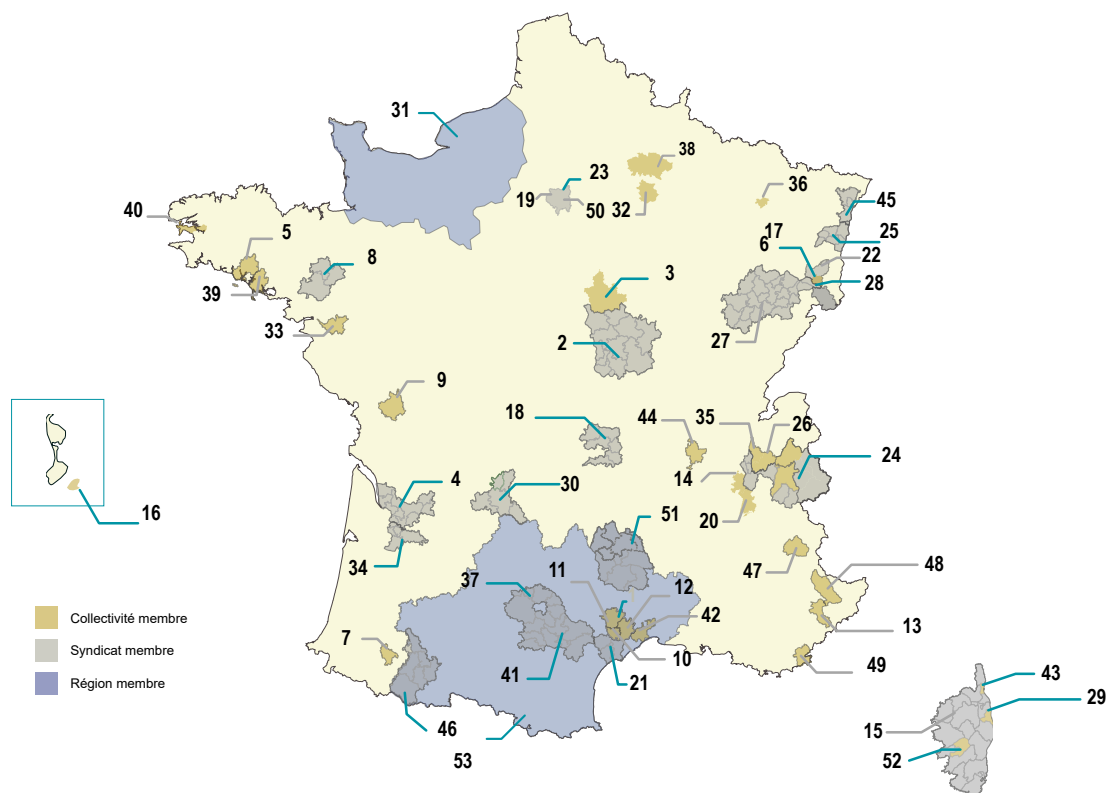
En partenariat avec





LES MEMBRES du réseau Compostplus

Compostplus finance son action uniquement grâce aux cotisations de ses membres et aux aides publiques obtenues pour la réalisation de projets.



1. Syndicat Centre Hérault (34) • 2. Syndicat Intercommunal d'Énergies, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre - SIEEEN (58) • 3. Communauté de communes de Puisaye Forterre (89) • 4. SMICVAL du Libournais Haute Gironde (33) • 5. Lorient Agglomération (56) • 6. Syndicat Mixte du Haut Rhin Secteur 4 (68) • 7. Communauté d'agglomération Pau-Pyrénées (64) • 8. SMICTOM des Pays de Vilaine (35) • 9. Communauté d'agglomération du Niortais (79) • 10. Communauté de communes du Clermontois (34) • 11. Communauté de communes du Lodévois Larzac (34) • 12. Communauté de communes de la Vallée de l'Hérault (34) • 13. Communauté d'agglomération du Pays de Grasse (06) • 14. Communauté du Pays Voironnais (38) • 15. SYVADEC (20) • 16. Ville de Saint-Pierre (St Pierre et Miquelon) (97) • 17. Syndicat Mixte de Thann-Cernay (68) • 18. Syndicat du Bois de l'Aumône (63) • 19. Ville de Paris (75) • 20. Grenoble Alpes Métropole (38) • 21. SICTOM de Pézenas Agde (34) • 22. Communauté de communes de Guebwiller (68) • 23. SYCTOM (75) • 24. Savoie Déchets (38) • 25. SMICTOM d'Alsace Centrale (67) • 26. Grand Chambéry (73) • 27. SYTEVOM (70) • 28. SMICTOM de la Zone Sous-Vosgienne (88) • 29. Communauté de communes Costa Verde (20) • 30. SIRTOM de la région de Brive (19) • 31. La Région Normandie (14) • 32. Epemay Agglomération Champagne (51) • 33. Nantes Métropole (44) • 34. SEMOCTOM (33) • 35. Grand Lac Communauté d'Agglomération (73) • 36. Communauté de communes Bassin de Pompey (54) • 37. TRIFYL (81) • 38. Grand Reims Agglomération (51) • 39. Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique (56) • 40. Communauté de communes de Crozon - Aulne Maritime (29) • 41. SIPOM de Revel (31) • 42. Montpellier Méditerranée Métropole (34) • 43. Agglomération de Bastia (20) • 44. Grand Lyon Métropole (69) • 45. SMICTOMME (67) • 46. SMTD65 (65) • 47. Communauté de communes Serre Ponçon (04) • 48. Communauté de commune Alpes d'Azur (06) • 49. Cannes Pays de Lerins (06) • 50. Grand Paris Seine Ouest (92) • 51. SDEE (48) • 52. Communauté de Communes Celavou Prunelli • 53. La Région Occitanie



Contact de la Déléguée Générale

Mathilde Borne • mathildeborne@compostplus.org • 06 07 82 74 12

Retrouver les contacts des référents territoriaux sur notre site internet : www.compostplus.org